

A RECOMMANDER

Le coffre-fort numérique de la Caisse d'épargne

La Caisse d'épargne est la seconde banque à proposer un coffre-fort électronique après Monabanq. L'utilité ? Conserver toute une masse de documents officiels concernant des événements importants, en cas de pépin, même si leur compilation et leur numérisation – par scanner sur une imprimante ou une photocopieuse – paraissent au premier abord fastidieuses. Car ils sont nombreux : actes de propriété ou de donation, contrats de travail ou de mariage, diplômes, factures, relevés bancaires, certificats d'authenticité, baux, déclarations d'impôts, reconnaissances de dette et décisions de justice. Autres documents à conserver : les feuilles de paie, indispensables pour faire valoir ses droits à la retraite. Idem pour les assurances-vie et autres placements dont les enfants auront besoin en cas de succession. Les papiers, enfin, que l'on est content d'avoir, dématérialisés, sous la main partout à l'étranger en cas de perte ou de vol.

Notre avis. Un service qui pèse lourd dans la facture bancaire annuelle. La formule Webcoffre Bronze (1 Go, soit quelque 1 000 documents au format PDF) coûte 30 euros par an, avec un tarif dégressif de 10% par année d'engagement supplémentaire. Pour le même prix, le concurrent E-coffrefort.fr propose un stockage illimité. Monabanq, quant à lui, l'inclut dans son package! **A. S.**

Renseignements : dans le réseau Caisse d'épargne et sur www.webcoffre.fr.